

Rapport des plénières

- Vous trouverez ci-dessous le texte de toutes les résolutions soumises aux délégués pour examen au Congrès et qui ont été adoptées comme politique du Parti libéral du Canada. Pour être étudié en séance plénière, une résolution doit avoir été classée comme prioritaire par une Association provinciale ou territoriale, une Commission ou un Comité du Parti libéral du Canada, ou avoir été classé comme prioritaire par un atelier thématique tenu lors du congrès.

1 - LE RAPATRIEMENT

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a adopté en 1884 une loi, connue sous le nom de loi anti-potlatch, interdisant les pratiques culturelles traditionnelles des Autochtones du Canada jusqu'en 1951, qui a engendré à cette époque plus de 50 arrestations, des emprisonnements et la confiscation de centaines d'artefacts ;

ATTENDU QUE les spécialistes en anthropologie physique de l'époque ont récupéré des milliers de dépouilles mortelles autochtones à des fins d'étude principalement au Canada et aux États-Unis sans avoir obtenu préalablement le consentement des familles des défunts ;

ATTENDU QUE les collectionneurs à travers le monde ont profité de la loi anti-potlatch pour s'emparer, sans réserve, au nom des musées, anthropologues et collectionneurs privés, d'une grande partie des biens culturels des Autochtones de la côte Nord-Ouest de cette époque ;

ATTENDU QUE deux musées ont été construits sur l'île de Vancouver en 1979 et 1980 respectivement pour remplir une des conditions du gouvernement canadien en vue de rapatrier une partie de la « collection Potlatch » qui a été confisquée en raison de la loi anti-potlatch de l'époque ;

ATTENDU QUE jusqu'à 40 ententes de rapatriement ont été ou seront négociées durant cette décennie pour remédier à cette confiscation et à cette collection illégales, contraires à l'éthique et immorales d'artefacts, de costumes traditionnels et de dépouilles mortelles de la côte Nord-Ouest ;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada conseille vivement au gouvernement du Canada de débiter sans tarder la rédaction d'une politique et d'une législation explicites dans le but d'offrir un financement de base pour soutenir les conditions de rapatriement actuelles et pour ordonner à Patrimoine Canada la mise sur pied d'un programme d'aide au Musée autochtone qui contribuerait à la réparation de cette injustice aberrante.

(Colombie-Britannique)

2 - COMITÉ D'ACTION SUR LE BASSIN HYDROGRAPHIQUE DU LAC WINNIPEG

ATTENDU QUE le bassin hydrographique du lac Winnipeg, qui s'étend à quatre provinces et cinq États, des Rocheuses à l'ouest, au nord de l'Ontario à l'est et aux États-Unis au sud, soit une superficie de plus d'un million de kilomètres carrés et cinq millions d'habitants, et se déverse dans le Baie d'Hudson au nord, est le deuxième en importance au Canada ;

ATTENDU QUE la qualité de l'eau qui s'y trouve est cruciale pour l'environnement et le succès des secteurs agricole, de la pêche et du tourisme ;

ATTENDU QUE l'eau de cette vaste région se déverse dans le lac Winnipeg et que la qualité de l'eau du lac Winnipeg ne cesse de se détériorer, comme le montre la prolifération toujours croissante des algues toxiques, les fermetures de plages en raison de la présence de la bactérie E. coli, et la menace d'extinction de plusieurs espèces indigènes ;

ATTENDU QU'il y a plusieurs organismes, provinces et États qui travaillent indépendamment dans le bassin hydrographique dans le but d'améliorer la qualité de l'eau de certaines régions ;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada conseille vivement au gouvernement du Canada de former un « comité d'action sur le bassin hydrographique du lac Winnipeg » dont le mandat serait d'examiner le bassin hydrographique dans son entier de concert avec les parties, les organismes, les gouvernements intéressés aux niveaux provincial, fédéral et de l'État, pour chercher les meilleures solutions permettant d'assurer la viabilité future de cette précieuse ressource ;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada conseille vivement au gouvernement du Canada de faire preuve de leadership en appliquant les recommandations d'un « comité d'action sur le bassin hydrographique des eaux du lac Winnipeg » .

(Manitoba)

3 - PROGRAMME D'HABITATION ET DE SOINS DE LONGUE DURÉE À L'INTENTION DES AÎNÉS

ATTENDU QUE la population de personnes âgées au Canada augmentera de façon spectaculaire au cours de la prochaine décennie, et

ATTENDU QUE ce segment de la population et les individus qui ont besoin de soins spéciaux reçoivent des soins et traitements qui varient d'une province à l'autre, et

ATTENDU QUE le fardeau financier résultant de ces soins varie également d'une province à l'autre.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada conseille vivement au gouvernement du Canada d'adopter les recommandations du CCNTA (Conseil consultatif national sur le troisième âge) qui stipulent que le gouvernement du Canada doit faire preuve de leadership dans la recherche et l'élaboration d'une variété de modèles pour les soins et l'habitation accessibles à la population vieillissante et d'un modèle qui serait tout particulièrement adapté aux besoins des individus souffrant d'une déficience intellectuelle.

(Nouveau-Brunswick)

4 - LES ÂÎNÉS

ATTENDU QUE le nombre d'âinés au Canada est à la hausse, et qu'on prévoit que d'ici 2041, 23 % de la population sera âgée de 65 ans et plus ;

ATTENDU QU'un nombre considérable de personnes âgées sont actives sur le marché du travail et qu'il existe des inégalités économiques importantes entre les âinés du Canada ;

ATTENDU QUE le soutien de revenu, provenant du Régime de pensions du Canada (RPC), du Supplément de revenu garanti et de la pension de la Sécurité de la vieillesse, offre un revenu essentiel à plusieurs âinés ;

ATTENDU QUE les âinés ont seulement droit à 11 mois de paiements rétroactifs en vertu des programmes RPC, SV et SRG une fois la demande présentée ;

ATTENDU QUE le groupe de travail du Premier ministre sur la vie active et la dignité des personnes âgées a recommandé la création d'un plan d'action national pour les âinés, accompagné d'autres mesures, afin d'examiner les problèmes des âinés en matière de services, de revenus, d'habitation, d'implication communautaire et de contributions à l'éducation et à la consignation de l'histoire du Canada ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada appuie la création d'un plan d'action national pour les âinés et l'application des autres recommandations provenant du groupe de travail du Premier ministre sur la vie active et la dignité des personnes âgées et ;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada conseille au gouvernement du Canada de tenir sa promesse électorale de 2004 de hausser le Supplément de revenu garanti cette année et ;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le gouvernement du Canada mette sur pied un programme afin que les employés âgés de 65 ans et plus, qui désirent continuer à être actifs sur le marché du travail, puissent avoir la possibilité de le faire et ;

IL EST RÉSOLU QUE le gouvernement du Canada ajuste la formule de calcul des cotisations aux régimes REER et FERR de façon à augmenter le nombre des années pendant lesquelles les Canadiens peuvent contribuer à leur REER et ;

IL EST RÉSOLU QUE le gouvernement fédéral révise le processus de traitement de demande du RPC, SV et SRG ainsi que la période rétroactive à laquelle ont droit les âinés et dans la même veine, révise le Régime de pensions de Canada pour s'assurer que tout cotisant reçoive toutes les sommes antérieures ou actuelles lui étant dues.

(Caucus libéral national)

5 - PROMOTION DE LA SANTÉ ET DU MIEUX-ÊTRE

ATTENDU QUE la population de la Nouvelle-Écosse a une longévité comparable à celle de la plupart des Canadiens, mais souffre plus tôt de maladies chroniques ;

ATTENDU QUE des études récentes démontrent que 40 % des maladies chroniques, 50 % des décès prématurés causés par les maladies chroniques, et 38 % du total des coûts économiques liés aux maladies peuvent être évités ;

ATTENDU QU'un comité sur la Santé et le Mieux-Être, formé de représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, a reçu le mandat lors des dernières négociations tenues en septembre 2004 entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires d'élaborer une nouvelle stratégie nationale sur le mieux-être ;

ATTENDU QUE l'éducation dès la petite enfance est le meilleur moyen d'apporter des changements à notre mode de vie et de ce fait contribuer grandement à la lutte contre le problème grandissant de l'obésité dans notre pays ;

ATTENDU QUE l'accent mis sur des initiatives en matière de santé et de mieux-être réduirait à long terme les coûts pour le système de santé en général ;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada demande au gouvernement du Canada de recommander la mise en oeuvre en Nouvelle-Écosse d'un projet pilote issu de la stratégie nationale pour le mieux-être dont l'élaboration par le comité sur la Santé et le Mieux-Être est présentement en cours ;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada encourage le gouvernement du Canada à promouvoir le mieux-être, la santé et la condition physique et les initiatives visant à éliminer la pauvreté et applique un plan d'action pour le développement de la petite enfance.

(Nouvelle-Écosse)

6 - LES FORCES CANADIENNES, LA SOUVERAINETÉ ET LE MAINTIEN DE LA PAIX (MODIFIÉE)

ATTENDU QUE les Forces canadiennes doivent, dans l'exercice de leurs fonctions élargies, défendre le Canada et l'Amérique du Nord, voir au maintien de la paix sur le plan international, agir à titre de pacificateurs, intervenir en cas d'urgence civile et protéger notre souveraineté, en particulier dans la région arctique;

ATTENDUE QUE les Forces sont au bout de leurs capacités et que leurs effectifs sont trop réduits pour leur permettre de contribuer simultanément aux opérations d'envergure internationale et à la défense de l'Amérique du Nord;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a pris des mesures positives afin d'adresser le déclin budgétaire qui existe depuis les années 1990 menant à une détérioration d'équipement et un manque de personnel;

ATTENDU QUE les opérations canadiennes du maintien de la paix et à titre de pacificateurs dépendent de leur accès à un personnel formé et aux ressources suffisantes;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada encourage le gouvernement du Canada à hausser d'ici l'année 2010 le financement versé aux Forces Canadiennes *de 26.5% à delà du niveau budgétaire établi en 2005;*

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE tout équipement désuet soit remplacé et que les Forces Canadiennes soient augmentées, d'au moins 8000 membres permanents et réserviste, tel que promis en 2004, dans le but non seulement *d'augmenter notre présence dans l'Arctique*, mais également de permettre simultanément aux Forces de participer à des opérations à l'étranger et de remplir leurs fonctions au niveau national;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada conseille vivement au gouvernement du Canada d'élaborer un plan en vue d'augmenter et de maintenir les capacités opérationnelles des Forces par l'intermédiaire d'un financement sur une base pluriannuelle qui assure *l'acquisition* de suffisamment d'équipement *sûre et efficace* pour leurs opérations et personnel, d'entretenir convenablement cet équipement avec une formation adéquate, et une *qualité de vie saine* pour tout personnel.

(Ontario)

7 - DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE

ATTENDU QU'une étude démontre que des programmes de garderie d'enfants abordables et disponibles sont avantageux du point de vue social et économique car ils aident les enfants à grandir heureux et en santé et à devenir des membres productifs de notre société ;

ATTENDU QUE le financement du système de services de garderie d'enfants est la responsabilité conjointe des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada assume entièrement les coûts de certains programmes et verse une subvention aux gouvernements provinciaux et territoriaux pour d'autres ;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada conseille vivement au gouvernement du Canada de s'assurer préalablement, lors du financement de programmes tels que Meilleur départ, de l'engagement de ses partenaires provinciaux et territoriaux quant aux détails du programme qui sera offert ;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada conseille vivement au gouvernement du Canada de s'assurer, pour certains programmes tels que le programme canadien des prestations de maternité et parentales dont tous les coûts sont assumés par le gouvernement du Canada, que des révisions soient faites afin d'étudier les politiques qui permettraient de rendre le système plus équitable pour les travailleurs à faible revenu ;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada conseille vivement au gouvernement du Canada d'examiner plus à fond la possibilité d'un système de services de garderie d'enfants plus équitable et que des initiatives soient prises dans le but de mettre sur pied à l'échelle nationale un programme de services de garderie d'enfants dans les deux langues officielles.

(Île-du-Prince-Édouard)

8 - LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ AU CANADA

ATTENDU que Canada est l'un des pays les plus riches au monde, mais qu'il n'est pas en mesure d'éradiquer la pauvreté sur son propre territoire ;

ATTENDU que la réputation internationale du Canada à titre de société tolérante, équitable et compassionnelle souffre de l'absence d'un engagement sérieux envers l'élimination de la pauvreté au pays ;

ATTENDU que le devoir du gouvernement du Canada et de la société en général est de venir en aide aux personnes dans le besoin ;

ATTENDU que la pauvreté est d'une importance nationale stratégique, puisqu'elle touche de nombreuses activités sociales et économiques d'un océan à l'autre, et que par conséquent les provinces et les territoires ne devraient pas avoir à y faire face seuls ;

ATTENDU que de nombreux ministères et agences du gouvernement apportent un soutien spécial aux démunis, qu'ils ne peuvent être totalement intégrés à la société à moins d'avoir un mandat commun, axé sur un plan national cohérent de lutte à la pauvreté comptant la participation de tous les paliers du gouvernement ;

IL EST RÉSOLU que le Parti libéral du Canada incite le gouvernement du Canada à déterminer les besoins précis des différents groupes de démunis, qu'il s'agisse de personnes âgées, de jeunes, de personnes seules, de personnes handicapées ou de tout autre groupe de la société ;

IL EST AUSSI RÉSOLU que le Parti libéral du Canada incite le gouvernement du Canada à créer une commission composée d'éléments des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux dans le but de coordonner les programmes et d'assurer un traitement équitable à tous les habitants du Canada.

(Québec)

9 - PRÊT AGRICOLE FAMILIAL

ATTENDU QUE les régions rurales du Canada, tout particulièrement les communautés agricoles, perdent des habitants de tous âges en raison de l'état de l'économie agricole et de la politique agricole fédérale ;

ATTENDU QUE le rapport « garantir l'avenir de l'agriculture », publié en octobre 2002 par le groupe de travail libéral du Premier ministre sur les voies de l'avenir en agriculture, a indiqué que les régions rurales du Canada étaient à un doigt de perdre la masse critique nécessaire à la survie de leurs communautés ;

ATTENDU QUE le financement agricole versé est le même depuis des générations ;

ATTENDU QU'il faut stabiliser les communautés agricoles avant qu'un autre désastre ne survienne ;

ATTENDU QU'un prêt agricole familial permettra aux producteurs agricoles d'appliquer des initiatives à long terme et respectueuses de l'environnement qui mettent des années à déboucher sur des exploitations viables comme la sylviculture, les programmes de gazonnement, les parcs d'engraissement et la valeur ajoutée dans l'élevage du bétail ;

ATTENDU QU'un prêt agricole familial évitera le refinancement de la propriété agricole à chaque désastre ;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada conseille vivement au gouvernement du Canada de mettre en oeuvre un programme de prêt agricole familial complet à long terme comprenant une garantie de prêt de 25 % à 50 % pour le refinancement du secteur agricole.

(Saskatchewan)

10 - LA STRATÉGIE ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU NORD DU CANADA

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a récemment annoncé deux initiatives importantes ; les investissements stratégiques dans le développement économique du Nord et la Stratégie pour le Nord assorties d'investissements initiaux de 90 millions \$ et de 120 millions \$ respectivement qui seront répartis entre les trois territoires du Nord du Canada ;

ATTENDU QUE ces investissements et les investissements subséquents dans ces initiatives ou dans toute autre initiative pour le Nord peuvent entraîner des changements radicaux dans le Nord et dans le mode de vie de ses résidents ;

ATTENDU QU'il n'y a eu ni consultation réelle auprès des résidents du Nord ni planification stratégique visant à guider l'investissement de ces fonds ;

IL EST RÉSOLU QUE le parti libéral du Canada conseille vivement au gouvernement du Canada de procéder à un exercice de planification stratégique complet impliquant les résidents du Nord et les gouvernements avant d'investir toute somme d'argent importante dans ces initiatives, à savoir les investissements stratégiques dans le développement économique du Nord et la Stratégie pour le Nord ;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada conseille vivement au gouvernement du Canada de s'assurer que la planification stratégique repose sur des principes tels que le développement viable, le développement des capacités communautaires et la gouvernance, tout en se concentrant sur des solutions innovatrices à long terme qui déboucheront sur la création de collectivités saines et sûres, le mieux-être environnemental et la diversification de l'économie.

(Yukon)

12 - CONSULTATION AUTOCHTONE (MODIFIÉE)

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a l'obligation morale et légale de consulter le peuple autochtone lors de toute élaboration ou modification des politiques et lois qui concernent le peuple autochtone et leurs droits ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada n'a pas de politique complète et cohérente en vigueur pour entreprendre des consultations auprès des peuples autochtones ;

ATTENDU QU'une politique fédérale sur la consultation des autochtones améliorerait la cohérence et la légitimité des consultations auprès des peuples autochtones ;

ATTENDU QUE les peuples autochtones doivent participer à l'élaboration d'une telle politique ;

ATTENDU QUE doit être élaboré un processus par lequel les peuples autochtones puissent participer à la création et à l'élaboration d'une politique fédérale complète sur la consultation des peuples autochtones ;

ATTENDU QUE la Commission des peuples autochtones est formée d'Autochtones désireux et capables d'établir l'orientation de la politique autochtone et de travailler à la mise en oeuvre de la plate-forme autochtone du Parti libéral ;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada s'engage à faire participer les peuples autochtones et leurs organismes, y compris la Commission des peuples autochtones, à la création et à l'élaboration d'une politique fédérale complète sur la consultation des Autochtones ;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le Parti libéral du Canada conseille vivement au Premier ministre d'élaborer une politique sur la consultation en collaboration avec les {dirigeants des trois – supprimé} groupes autochtones {nationaux – supprimé}, des provinces et des territoires et de la présenter pour approbation à la prochaine Conférence des premiers ministres sur les questions autochtones.

(Commission des peuples autochtones)

13 - SOULAGEMENT D'IMPÔT SUR LE REVENU POUR LES AÎNÉS

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a consenti à améliorer le soutien fiscal des personnes qui s'occupent d'un membre de la famille âgé ou ayant une déficience ainsi qu'à augmenter le Supplément de revenu garanti pour les aînés qui en ont le plus besoin ;

ATTENDU QUE de nombreux aînés ont comme seules sources de revenu la pension de la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti dont le montant total se situe sous le seuil de la pauvreté établi à 18 000 \$, et que plusieurs autres aînés ont de la difficulté à défrayer les coûts des besoins essentiels ;

ATTENDU QUE les coûts des soins de santé et les autres coûts liés aux soins de santé augmentent plus rapidement que les pensions des aînés ;

IL EST RÉSOLU que le Parti libéral du Canada conseille vivement au gouvernement du Canada de hausser l'exonération d'impôt sur le revenu des aînés de 1 000 \$ à 2 500 \$, et d'allouer un crédit d'impôt de 25 % aux personnes seules et de 15 % aux couples âgés de 60 ans et plus ;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada conseille vivement au gouvernement du Canada de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu pour reculer l'âge obligatoire de la conversion des Régimes enregistrés d'épargne retraite en Fonds enregistrés de revenu de retraite à 72 ans, et de rétablir le pourcentage des retraits obligatoires au niveau d'avant 1997 ;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada conseille vivement au gouvernement du Canada de hausser le montant du Supplément de revenu garanti afin que les aînés vivant seuls reçoivent un revenu annuel minimal de 18 000 \$;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada conseille vivement au gouvernement du Canada d'empêcher l'exploitation des aînés en limitant le paiement pour services rendus par les institutions à 75 % des fonds gouvernementaux reçus des particuliers.

(Commission des aînés)

16 - LE FINANCEMENT DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU, UN DROIT DE LA PERSONNE ÉLÉMENTAIRE, PAR LA BANQUE MONDIALE DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

ATTENDU QUE l'eau douce ne représente que 1 % de toute l'eau de la planète et qu'elle est un bien commun et une responsabilité collective,

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada participe au financement des projets de la Banque mondiale pour développer des services d'approvisionnement en eau dans les pays en développement;

ATTENDU QUE la plupart du temps la Banque mondiale prête cet argent à la condition que les pays en développement bénéficiaires permettent à des sociétés privées de contrôler les services municipaux d'approvisionnement en eau, et aussi que les usagers paient le plein tarif pour ces services d'approvisionnement en eau et,

ATTENDU QUE de telles conditions empêchent les pauvres de ces pays à avoir accès à de l'eau potable, ce qui entraîne une augmentation des maladies et décès d'origine hydrique,

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada conseille vivement au gouvernement du Canada de s'impliquer d'avantage au développement des services d'approvisionnement en eau dans les pays en développement et d'utiliser son influence auprès de la Banque mondiale ;

- Pour inciter la Banque mondiale à éliminer de telles conditions de privatisation aux prêts accordés aux projets de développement de l'eau dans les pays en développement,
- Pour inciter la Banque mondiale à travailler dans le but de renforcer le rôle du secteur public dans la distribution et le contrôle des services d'approvisionnement en eau,
- Pour inciter la Banque mondiale à appuyer une participation significative des groupes de citoyens et des communautés touchées à l'établissement des politiques en matière d'eau, et
- Pour assurer aux pauvres du monde un accès à de l'eau propre et abordable.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada conseille vivement au gouvernement du Canada, dans le cadre de ses activités en matière de commerce national et international et d'aide internationale et dans ses relations à l'intérieur comme à l'étranger de considérer l'eau comme une ressource commune et un droit de la personne élémentaire, qui est protégée par la propriété publique de la ressource.

(Alberta)

17 - MARIAGE CIVIL

ATTENDU QUE la Charte canadienne des droits et libertés affirme l'égalité de tous les citoyens et citoyennes ;

ATTENDU QUE la définition actuelle du mariage qui s'applique à un homme et à une femme a été jugée par les tribunaux de sept provinces (y compris les trois provinces les plus peuplées) et d'un territoire comme étant discriminatoire en vertu de la Charte ;

ATTENDU QUE le Gouvernement fédéral a déclaré que les institutions religieuses ne seront pas tenues de célébrer des mariages entre personnes de même sexe ; et

ATTENDU QUE la réalité traditionnelle du mariage hétérosexuel n'est pas affectée de façon personnelle ou individuelle par le mariage entre personnes de même sexe et que tout terme autre que mariage est insuffisant pour créer une atmosphère d'égalité entre tous les Canadiens et toutes les Canadiennes ;

ATTENDU QUE le Parti libéral du Canada défend depuis toujours les droits des minorités, notamment dans la promotion de l'adoption de la Charte des droits et libertés ;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada recommande vivement au Gouvernement du Canada de continuer à soutenir la législation sur le mariage civil qui reconnaîtra l'égalité des droits de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada recommande vivement au Gouvernement du Canada d'élaborer des stratégies visant à sensibiliser la population canadienne à la question des droits fondamentaux de la personne pour ce qui est du mariage entre personnes de même sexe.

(Priorisé par le Comité permanent de l'élaboration des politiques)

Commandité par les Jeunes libéraux du Canada et de l'Alberta (Calgary-Sud-Ouest/Club libéral féminin)

18 - Représentation autochtone à la Chambre des communes et au Sénat

ATTENDU que le peuple autochtone doit relever des défis majeurs quand vient le temps de défendre et de promouvoir auprès du gouvernement les causes sociales qui le touchent;

ATTENDU qu'historiquement, au Canada, le peuple autochtone a été exclu du processus démocratique et n'a que récemment obtenu le droit de vote;

ATTENDU que le peuple autochtone forme une part importante de l'électorat dans différentes régions du Canada et qu'il représente 4,4 % de la population canadienne;

ATTENDU que le peuple autochtone pourrait avoir 14 représentants à la Chambre des communes et cinq (5) représentants au Sénat si, suite à des changements, le peuple autochtone était intégré au processus démocratique sur une base inclusive;

IL EST RÉSOLU que le Parti libéral du Canada incite le gouvernement du Canada à effectuer une étude, par l'intermédiaire d'Élections Canada, afin de déterminer les conditions législatives pour l'installation d'autochtones comme membres du Parlement et sénateurs sur une base inclusive et proportionnelle;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le Parti libéral du Canada incite le gouvernement du Canada à nommer cinq membres du peuple autochtone au Sénat avant la prochaine élection fédérale.

(Commission des peuples autochtones)

25 - Atteinte des objectifs de Kyoto

ATTENDU qu'en décembre 2002, le gouvernement du Canada a ratifié officiellement le Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, entré en vigueur le 16 février 2005, s'engageant ainsi à réduire ses émissions à 6 % sous les niveaux de 1990 d'ici 2012;

ATTENDU que le Canada est, par habitant, l'un des plus importants pays émetteurs de gaz à effet de serre et que ses émissions continuent à croître (dépassant de 25 % l'objectif de Kyoto en 2002);

ATTENDU qu'il existe des technologies nouvelles et rentables de production d'électricité qui ne s'accompagnent pas d'émissions de gaz à effet de serre, comme les énergies éolienne, marémotrice et solaire;

ATTENDU que la poursuite de l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre nécessitera de la part des individus, entreprises et gouvernements d'importants investissements qui, dans une large mesure, seront récupérés par le biais de futures économies d'énergie;

ATTENDU que le récent rapport Évaluation de l'impact du changement climatique dans l'Arctique montrent de façon irréfutable que le réchauffement de la planète aura un puissant impact sur le Nord;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU que le Parti libéral du Canada presse le gouvernement du Canada de mettre en œuvre un plan d'action durable en matière d'énergie comprenant, sans en exclure d'autres, des incitatifs fiscaux, des reports d'impôt et des abattements sur les achats de véhicules, les cartes de transport en commun et la production d'énergie propre, sur les mesures de conservation d'énergie et de réduction des émissions des véhicules et sur les initiatives en recherche et développement;

ET IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le Parti libéral du Canada presse le gouvernement du Canada, dans le cadre de ce plan, de prendre des mesures afin que les individus, entreprises et gouvernements réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre, d'adopter des mesures de planification stratégique pour s'attaquer au problème des changements environnementaux et d'éduquer le public.

(Jeunes libéraux du Canada, Nouvelle-Écosse, Ontario, Yukon)

41 - Nouveau mécanisme pour l'éducation postsecondaire

ATTENDU que, dans son rapport intitulé *Cap sur l'avenir*, le caucus libéral du Canada atlantique souligne les initiatives en faveur du développement régional constant dans cette région, notamment en éducation, en recherche et développement, et en tourisme;

ATTENDU que l'accès à une éducation postsecondaire abordable dans notre système - c'est-à-dire les universités, les collèges communautaires et les autres institutions d'apprentissage – est la clé du succès pour les jeunes canadiens;

ATTENDU que les gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux doivent travailler de concert, dans le cadre d'une relation stable et responsable, au maintien d'un système d'éducation postsecondaire de qualité;

ATTENDU qu'aux termes de l'accord concernant le Transfert canadien en matière de programmes sociaux, le financement des études postsecondaires est accordé sous forme d'allocation par habitant à la province de résidence de l'étudiant de niveau postsecondaire;

IL EST RÉSOLU que le Parti libéral du Canada incite le Gouvernement du Canada à créer le Transfert canadien en matière d'éducation, un transfert distinct consacré à l'enseignement postsecondaire;

IL EST AUSSI RÉSOLU que le Parti libéral du Canada presse le Gouvernement du Canada à parvenir à un accord qui empêche les provinces/territoires de réviser à la baisse les fonds consacrés à l'enseignement postsecondaire suite à l'obtention de fonds fédéraux supplémentaires;

IL EST AUSSI RÉSOLU que le Parti libéral du Canada incite le gouvernement du Canada à modifier le mode de financement de l'enseignement postsecondaire pour qu'une allocation par habitant soit accordée à la province de résidence de l'étudiant.

(Caucus libéral national et les Jeunes libéraux du Canada)

46 - Gestion des approvisionnements

ATTENDU que le secteur de l'agriculture et de l'agro-alimentaire apporte une contribution essentielle à notre niveau de vie élevé et à notre qualité de vie, mais que les agriculteurs canadiens ont récemment fait face à des baisses marquées du prix des denrées au niveau international, baisses dues en grande partie aux importantes subventions accordées par les pays concurrents à leurs agriculteurs;

ATTENDU que dans le document complémentaire à la plate-forme libérale de 2004 – Aller droit devant : Soutenir les fermiers canadiens, le Parti libéral du Canada s'est engagé à défendre les systèmes de régularisation des marchés, y compris les systèmes de gestion des approvisionnements portant sur les produits laitiers, les produits de volaille et les produits à base d'œufs;

ATTENDU que le Groupe de travail libéral du Premier ministre sur les voies de l'avenir dans l'agriculture a recommandé que le gouvernement du Canada continue de soutenir nos systèmes de régularisation des marchés sur tous les fronts et contre toute opposition;

ATTENDU que la Commission canadienne du blé a veillé efficacement aux intérêts des producteurs de céréales;

IL EST RÉSOLU que le Parti libéral du Canada presse le gouvernement du Canada de reconnaître et d'appliquer les trois principes, ou les trois piliers de la gestion des approvisionnements dans le cadre des initiatives relatives à l'agriculture et des initiatives commerciales : le contrôle des importations, la fixation des prix par les producteurs et la planification de la production;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le Parti libéral du Canada presse le gouvernement du Canada de s'acquitter de son engagement envers la gestion des approvisionnements et envers les trois piliers en fixant de nouveaux contingents tarifaires relatifs aux produits laitiers, aux produits de volaille, aux produits à base d'œufs et aux autres denrées, conformément à son engagement envers l'Organisation mondiale du commerce (OMC);

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le Parti libéral du Canada presse le gouvernement du Canada de défendre et de promouvoir la gestion des approvisionnements, la Commission canadienne du blé et tous les guichets uniques de vente lors des négociations à l'OMC.

(Manitoba, Ontario)

50 - Logement à prix abordable

ATTENDU que le Parti libéral du Canada est d'avis que tous les Canadiens ont droit à un logement de qualité, à prix abordable;

ATTENDU que les besoins en logement de toute personne, qu'elle soit âgée ou non, sont extrêmement grands en raison des coûts élevés et du manque de disponibilité;

ATTENDU que le Canada doit élaborer une stratégie nationale globale en matière de logement, comprenant des objectifs clairement définis et une réaction coordonnée à la problématique des besoins en logement;

ATTENDU qu'une stratégie en matière de logement ne peut fonctionner si elle n'est pas assortie d'un financement stable, réparti sur plusieurs années, permettant d'atteindre des résultats durables;

ATTENDU que le mandat de l'initiative nationale pour les sans-abri ne répond pas correctement aux problèmes du manque d'unités de logement locatif abordables;

IL EST RÉSOLU que le Parti libéral du Canada incite le gouvernement du Canada à accélérer la réalisation des projets de construction de logements en cours, et à élaborer et mettre en œuvre une politique nationale en matière de logement, proposant des résultats mesurables et aptes à répondre aux besoins des Canadiens à faible revenu;

IL EST AUSSI RÉSOLU que le Parti libéral du Canada incite le gouvernement du Canada à jouer un rôle de leader en collaborant directement avec les provinces, les territoires et les municipalités pour répondre à la pénurie de logement abordable au pays.

(Colombie-Britannique, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard, Commission libérale féminine nationale)

52 - Assurance-emploi et travail saisonnier

ATTENDU que le travail saisonnier et les périodes de chômage sont inhérents à de nombreuses industries canadiennes, notamment l'agriculture, la foresterie, le tourisme et la construction;

ATTENDU que le travail saisonnier est le seul type d'emploi à la portée d'une vaste partie de la population active de certaines régions;

IL EST RÉSOLU que le Parti libéral du Canada incite le gouvernement du Canada à mieux protéger les employés et, plus particulièrement, les travailleurs saisonniers et les travailleurs autonomes, en assouplissant les règles d'application de la Loi sur l'assurance-emploi et en adaptant ses dispositions aux conditions régionales;

IL EST AUSSI RÉSOLU que le Parti libéral du Canada incite le gouvernement du Canada à s'assurer que l'admissibilité à l'assurance-emploi dépend du nombre total d'heures travaillées au lieu du nombre de semaines travaillées, et que la période entre la date à laquelle tous les documents nécessaires sont remis au bureau de l'assurance-emploi et la remise du premier chèque ne soit pas supérieure à 14 jours;

IL EST AUSSI RÉSOLU que le Parti libéral du Canada incite le gouvernement du Canada à s'assurer que la période pendant laquelle un travailleur peut percevoir des prestations d'assurance-emploi repose sur la disponibilité du travail dans la région, et que le nombre de paiements soit augmenté pour les personnes qui ont cumulé un nombre d'heures supérieur au nombre d'heures minimum requis;

IL EST AUSSI RÉSOLU que le Parti libéral du Canada incite le gouvernement du Canada à adopter toute autre recommandation compatible avec les éléments ci-dessus, découlant des travaux du Comité parlementaire sur l'assurance-emploi.

(Nouveau-Brunswick, Québec)

55 - Communautés diversifiées

ATTENDU que la diversité constitue le cœur et l'âme de la citoyenneté canadienne et qu'elle est l'une des principales valeurs qui définit la société canadienne;

ATTENDU que les communautés ethnoculturelles ont contribué à faire du Canada une société solide, tolérante et fructueuse;

ATTENDU qu'au cours des 20 dernières années, la relation entre le gouvernement du Canada et les communautés ethnoculturelles s'est détériorée par suite des réductions systématiques touchant les programmes de financement des projets communautaires;

IL EST RÉSOLU que le Parti libéral du Canada incite le gouvernement du Canada à faire des efforts considérables pour rétablir ses relations avec les communautés ethnoculturelles, en respectant et en valorisant leur participation à l'établissement et au maintien de la diversité à titre d'élément essentiel et vital de la société canadienne;

IL EST AUSSI RÉSOLU que le Parti libéral du Canada incite le gouvernement du Canada à mettre en œuvre une nouvelle initiative liée aux communautés diversifiées, destinée à aider ces groupes à demeurer actifs en soutenant le bénévolat, la participation, le renforcement des capacités, la recherche, la jeunesse et le dépassement dans différents domaines comme les arts, le patrimoine, le tourisme et le développement économique;

IL EST AUSSI RÉSOLU que le Parti libéral du Canada incite le gouvernement du Canada à lancer une initiative liée aux communautés diversifiées au cours de l'exercice 2005-2006, alliée à un nouveau programme de financement, en vertu d'un mandat du Ministère d'état chargé du multiculturalisme.

(Manitoba)

67 - Préservation des soins de santé

ATTENDU que les Canadiens appuient tous les éléments de la Loi canadienne sur la santé en ce qui a trait à la mise en place d'un système de soins de santé de qualité;

ATTENDU que le retrait de certains services de santé dispensés par les hôpitaux et les agences à but non lucratif pour les confier à des organismes et des assureurs à but lucratif a entraîné le transfert des coûts aux patients, l'inégalité d'accès aux soins et l'augmentation du recours à des assureurs privés à but lucratif;

ATTENDU que les études démontrent que le recours à des entreprises et à des sociétés d'assurance de soins de santé à but lucratif coûte plus cher, réduit la qualité des soins fournis et mine la viabilité, la qualité et l'intégrité du système de santé publique;

ATTENDU que la privatisation entraîne une perte de transparence et de contrôle publics;

IL EST RÉSOLU que le Parti libéral du Canada incite le gouvernement du Canada :

- à interdire ou à restreindre le financement public direct ou indirect de sociétés privées en matière de règlement et de prestation des soins de santé;
- à proposer une protection universelle améliorée et à assurer la prestation publique sans but lucratif des soins de santé et hospitaliers à court et à long terme;
- à assurer la protection universelle en matière de distribution des produits pharmaceutiques et des services ambulanciers; à améliorer la protection pour les soins optométriques et les soins dentaires médicaux nécessaires;
- à encourager la mise en œuvre, au moment opportun, des recommandations du rapport Romanow;
- à améliorer la réglementation, la surveillance et la protection des consommateurs en ce qui a trait aux produits proposés par les sociétés d'assurance de soins de santé à but lucratif;
- à élaborer et à mettre en œuvre des politiques sociales pour toute question ayant des répercussions négatives considérables sur la santé et le bien-être, notamment en matière de pauvreté, de blessures évitables, d'insécurité alimentaire et de manque d'accessibilité aux programmes d'éducation et d'information.

(Alberta)

72 - Besoin de développer des installations d'abattage du bœuf au Canada

ATTENDU que tous les paliers de gouvernement au Canada reconnaissent le fait que le Canada manque d'installations pour l'abattage et la transformation du bétail élevé au Canada;

ATTENDU que tous les paliers de gouvernement au Canada, ainsi que les producteurs et les consommateurs de bœuf canadiens, reconnaissent qu'il n'est pas dans l'intérêt économique du Canada, ni de l'économie canadienne en général, et plus particulièrement de l'industrie du bœuf canadien, de se fier sur des entreprises étrangères pour ce qui est de l'abattage et/ou de la transformation du bétail élevé au Canada;

ATTENDU que les différents paliers de gouvernement au Canada ont consacré plus de trois milliards de dollars pour aider l'industrie canadienne d'élevage de bétail à contrer les effets négatifs de la « crise de la vache folle »;

ATTENDU que, en dépit d'un soutien financier sans précédent, aucune nouvelle installation d'abattage du bétail n'a été construite au Canada depuis le début de la crise de la vache folle en mai 2003;

ATTENDU que, par suite des effets pervers de la crise de la vache folle, les producteurs de bétail canadiens n'ont actuellement pas les ressources financières nécessaires pour procéder à la construction d'installations de grande taille pour l'abattage du bétail au Canada;

IL EST RÉSOLU que le Parti libéral du Canada incite le gouvernement du Canada à fournir une assistance financière appropriée, de la forme qui lui conviendra, dans le but d'appuyer la construction d'un nombre suffisant d'installations d'abattage et de transformation du bétail au Canada dans le but de répondre aux besoins actuels et projetés de l'industrie canadienne du bœuf, à condition que l'aide financière accordée par le gouvernement du Canada lui soit remboursée sous forme d'une contribution prélevée sur chaque tête de bétail au Canada.

(Manitoba)

76 - Financement des infrastructures portuaires

ATTENDU que le port de Vancouver (le « port ») est le plus important port du Canada, assurant des échanges commerciaux de plus de 29 milliards \$, avec 90 pays et générant chaque année des revenus de plus de 348 millions \$ en taxe fédérale, de près de 195 millions \$ en taxe provinciale et de plus de 56 millions \$ en taxes municipales;

ATTENDU que le port représente près de 25 000 emplois et plus de 1,1 milliard \$ en salaires;

ATTENDU qu'il est préférable de maintenir et d'améliorer la viabilité commerciale du port compte tenu des besoins en matière de financement supplémentaire pour régler les problèmes émergents de sécurité, et à la lumière de l'augmentation récente de la concurrence de la part de ports étrangers (qui jouissent d'une plus grande souplesse en matière de financement des opérations), ce qui a eu comme conséquence une réduction des activités économiques dans le port;

ATTENDU QUE le transport efficace des marchandises à partir du reste du Canada vers les marchés en pleine croissance de l'Asie, par le biais du point d'entrée du Pacifique, prendra une plus grande importance pour l'économie canadienne;

IL EST RÉSOLU que le Parti libéral du Canada incite le gouvernement du Canada à prendre des mesures immédiates pour la mise en œuvre des recommandations du rapport d'analyse de la Loi canadienne sur la marine, notamment en ce qui concerne les dispositions voulant que tous les surplus portuaires soient réinvestis dans le développement des infrastructures portuaires tout en supprimant toutes les restrictions relatives aux droits d'emprunt commerciaux;

IL EST AUSSI RÉSOLU que le Parti libéral du Canada préconise, dans le cadre de ces recommandations, l'amendement de la Loi canadienne sur la marine et de la Loi de l'impôt sur le revenu pour permettre au port d'émettre des cautionnements exonérés de taxes;

IL EST AUSSI RÉSOLU que le Parti libéral du Canada préconise, toujours dans le cadre de ces recommandations, l'amendement de la Loi canadienne sur la marine pour permettre au port de profiter de toute forme d'investissement public direct dans le but d'assurer sa stabilité financière à long terme; et de supprimer toutes restrictions non nécessaires qui empêchent le port de procéder au développement des terrains sous sa juridiction.

(Colombie-Britannique)

82- Nouveau développement régional

ATTENDU qu'une bonne partie des ressources naturelles du Canada sont situées dans des régions éloignées ou rurales du Canada;

ATTENDU que ces régions exigent des services essentiels de qualité (y compris l'accès aux programmes et aux fonctionnaires fédéraux) ainsi que de solides infrastructures pour attirer les investisseurs et développer ces ressources;

IL EST RÉSOLU que le Parti libéral du Canada incite le gouvernement du Canada à élaborer une politique nationale pour l'exploitation des matières premières et des ressources de base de chacune de ces régions;

IL EST AUSSI RÉSOLU que le Parti libéral du Canada incite le gouvernement du Canada à établir des priorités spécifiques aux besoins de chaque région (plus particulièrement dans le cas des zones éloignées et rurales) lors de l'élaboration des programmes et des lois, et à doubler les budgets affectés aux programmes d'assistance au développement régional;

IL EST AUSSI RÉSOLU que le Parti libéral du Canada incite le gouvernement du Canada à déplacer une partie de la fonction publique vers les régions où le taux de chômage est élevé et à financer le développement des infrastructures nécessaires;

IL EST AUSSI RÉSOLU que le Parti libéral du Canada incite le gouvernement du Canada à fournir la formation et les autres programmes permettant de réduire les obstacles physiques à l'accès à l'éducation postsecondaire pour les populations de ces régions;

IL EST AUSSI RÉSOLU que le Parti libéral du Canada appuie la création de crédits d'impôt pour encourager les investissements privés dans ces régions, l'analyse des initiatives et des programmes fédéraux pour assurer le traitement équitable à tous égards des petites communautés et des communautés rurales, et la mise en œuvre d'un programme de capital de risque garanti par le gouvernement du Canada.

(Nouveau-Brunswick, Québec)

85 - Droits des travailleurs de l'industrie du sexe

ATTENDU que, officiellement, le commerce du sexe n'est pas une activité criminelle;

ATTENDU que la section 213 du Code criminel du Canada interdit toujours la sollicitation dans le but d'avoir des relations sexuelles;

ATTENDU que la peur des amendes et des conséquences judiciaires découlant de la section 213 force les travailleurs de l'industrie du sexe à œuvrer dans des endroits dangereux et nocifs;

ATTENDU que la criminalisation d'actes liés au commerce du sexe perpétue l'image sociale négative qui entoure les travailleurs de l'industrie du sexe;

ATTENDU que le commerce du sexe est essentiel à la subsistance d'un grand nombre de citoyens canadiens qui ont également droit à des lieux de travail sécuritaires et au respect social de la part de leurs concitoyens;

ATTENDU qu'il ne faudrait plus jamais devoir faire face à la disparition de 50 femmes, comme ce fut le cas dans l'Est du centre ville de Vancouver;

IL EST RÉSOLU que le Parti libéral du Canada recommande le retrait de la section 213 du Code criminel du Canada.

Il est résolu que si l'article 213 du Code criminel s'avère porter préjudice aux travailleuses et travailleurs du sexe, le Parti libéral du Canada demandera au gouvernement fédéral d'étudier la possibilité de supprimer le dit article.

(Jeunes libéraux du Canada)